

CHRONIQUE

En Angleterre

Le bill de l'Instruction Publique a été adopté par les Communes, en première délibération, après un long débat. Les personnages les plus en vue du gouvernement et de l'opposition ont pris part à la discussion.

Le bill est repoussé, à cause d'importants détails, par l'épiscopat catholique qui, d'après les dépêches de la presse associée, serait décidé à le combattre par tous les moyens en son pouvoir, parlementaires et extra-parlementaires.

NN. SS. les évêques catholiques du Royaume-Uni se réuniraient comme en un concile national pour préparer un plan de campagne à cette intention, sous la présidence du richissime duc de Norfolk que l'on considère, pour son zèle et sa haute situation sociale, comme le chef de ses coréligionnaires. Dans toutes les grandes villes une protestation énergique se fera entendre pour empêcher que le bill ne devienne loi.

La hiérarchie catholique est d'ailleurs secondée dans ce mouvement par un nombreux clergé protestant qui trouve non suffisantes les clauses du projet de loi relatives à l'enseignement religieux dans les écoles.

A ce propos, M. Walter Runciman député ministériel, a déclaré à une assemblée publique que si le lord archevêque de Canterbury se servait de son influence à la Chambre des Lords pour faire rejeter le bill, cette Chambre en serait ébranlée jusque dans ses bases et que le DISESTABLISHMENT deviendrait inévitable, ce qui signifierait quelque chose comme la laïcisation de l'église anglicane ou église d'Etat en Angleterre.

On peut juger par l'attitude des clergés anglais de la gravité de la situation. De parlement en parlement on remet cette terrible affaire qu'est, dans tout pays chrétien, la question de l'instruction confessionnelle où se mêlent et se heurtent tant de convictions sincères, tant de préjugés invétérés, tant d'intérêts variés et divergents, bien de nature à bouleverser la paix intérieure des populations.

Mais la nécessité d'une réforme sérieuse a fini par s'imposer dans la métropole et le gouvernement libéral se croyant tenu en honneur de racheter une parole qui remonte à Gladstone, en est venu à un moyen terme: il ne veut pas rendre obligatoire, dans les écoles, l'enseignement religieux, mais il veut qu'il soit relativement libre sous de certaines réserves.

En effet, en vertu du nouveau projet de loi, l'instruction religieuse pourrait être donnée, deux matins par semaine, dans les écoles non subventionnées qui seront placées sous le contrôle des autorités scolaires, mais non par le personnel régulier de ces écoles — sans doute alors par le personnel religieux des paroisses — et les frais de cet enseignement ne seraient pas à la charge des contribuables, en général, mais des parents de chaque élève. L'assistance à ces leçons ne serait pas obligatoire, comme nous l'avons dit déjà.

Il est facile de voir que l'opposition au projet de loi vient de ce qu'il ne consacre pas assez fortement le principe de l'obligation dans l'enseignement religieux de la jeunesse.

Il ne s'agit pas, bien entendu, dans la croyante Angleterre, d'exclure l'enseignement religieux et de le releguer de gré ou de force à la sacristie, mais les libéraux les plus avancés le veulent non obligatoire et limité à de certaines heures précises. On va voir comment le plus sage et le plus calme des parlements du monde va se tirer cette vieille et grosse épine du pied.

* * *

Les défenseurs en titre du trône et de l'autel anglais, non le roi et sa cour, il va sans dire, mais ceux qui sont plus royaliste que Sa Majesté et plus fermes croyants que le chef de la hiérarchie anglaise, ont fait bien des potins au sujet du mariage de la princesse Ena à un roi catholique et par là même de la nécessité de sa conversion au catholicisme. Ils ont adressé pétition sur pétition à Edouard VII pour le supplier d'empêcher ce scandale qui allait mettre en danger l'église anglicane déjà si peu soucieuse des lamentations de la Société de la Réforme Protestante. Le roi a fait la sourde oreille à toutes ces protestations dont il connaissait, sans doute, la discutabilité sincérité. Mais, au moment où le mariage est affaire bien décidée, où rien du côté de l'Espagne et du Vatican, ne saurait l'ajourner ou même le briser tout à fait, il a fait savoir à ces aviseurs complaisants mais peu gracieux, que d'après un

vieux statut de George III les prérogatives du roi concernant le mariage des membres de la famille royale ne peuvent s'exercer dans le cas du mariage de princesses à des étrangers. On imagine la tête qu'ont dû faire, à cette nouvelle, les défenseurs sans titre de l'intégrité des pouvoirs royaux d'Edouard VIII, à la fois roi, pontife et gardien de l'honneur protestant dans la famille royale.

En France

Les nouvelles sont aux grèves, les unes toujours plus graves que les autres, montrant combien sont troublées, mêlées, bouleversées de fond en comble dans ce grand et noble pays les notions les plus rudimentaires de l'organisation sociale et économique. Grèves des marins en révolte contre l'autorité, grèves des ports de commerce, qui ont ruiné Marseille pour de longues années et qui tiennent le Havre dans un état de stagnation désespérant — toujours et partout, bien entendu, au profit du commerce, des industries, des armements étrangers et hostiles —; grève des charbonniers, et maintenant sait-on à quel arrêt systématique, organisé, de tout travail on vient d'en arriver? L'événement est inouï dans l'histoire moderne: les employés des postes, ce qui veut dire aussi du télégraphe et du téléphone viennent de décider la grève, au nombre de milliers d'entre eux. N'est-il pas jusqu'aux petits porteurs de messages télégraphiques qui sont de la partie? Quel capharnaüm ça doit être que le grand Paris sans service postal régulier!

Et sait-on la raison de cette cessation violente d'un travail essentiel à la vie nationale? C'est que le gouvernement français refuse de reconnaître la syndication des employés publics.

En vertu d'une loi, toute corporation de métier, de profession, tout état quelconque, commercial ou industriel, peut se syndiquer et alors débattre envers et contre tous ses intérêts, si cela lui convient, cesser son travail et dans ce cas il a droit à la protection de l'Etat. Sont exceptés de cette législation bienfaisante, qui est en train de ruiner le plus beau pays du monde, avec, d'ailleurs, d'autres législations aussi libertaires, aussi fraternelles, aussi égalitaires, les employés civils, les ronds de cuir de toute catégorie, touchant un traitement régulier. Or, instituteurs et salariés des postes, télégraphes et téléphones, poussés par les agitateurs sans patrie et sans vergogne, stimulés par l'exemple des travailleurs de ports militaires qu'encourageait Pelletan, veulent rappeler leur parole jurée à Sarrien et Cie, à Briand surtout qui a reconnu aux employés de l'Etat le droit à la grève contre l'Etat. Et pardi! en France, on est logique: l'employé est l'égal de l'employeur; pourquoi travaillerait-il pour l'Etat plus que pour le vulgaire capitaliste, si le coeur ne lui en dit pas et surtout, s'il se sent soutenu dans des revendications insoutenables par le Bloc, maître de l'Etat?

Mais toutes ces grèves récentes ne sont rien; ce ne sont que des amorces en avance de la grande grève générale de toutes les unions, de tous les travailleurs qui sera déclarée en juin ou juillet prochain. N'est-il pas de simple justice rétributive que les grands principes de la Révolution mènent à leur conséquence pratique ultime; on y arrive bientôt, si on n'y est pas déjà rendu. Mais la Révolution se ruera, cette fois, contre les bons bourgeois qui n'ont cessé de l'encourager contre les nobles et le clergé. A chacun le tour, n'est-ce pas? A qui les milliards? Plus aux Religieux ni aux Petites Soeurs des pauvres sûrement.

Lorsque le travail, tout le travail sera soulevé contre le capital, contre la propriété, on saura bien à qui s'adresser pour le partage des biens de la collectivité.

* * *

Le cabinet Sarrien qui en a par dessus les épaules de toutes ces grèves, de tous ces procès de religieux, de militaires et d'antimilitaristes, s'est rendu au mot d'ordre de Clémenceau. Il va renoncer à l'inventaire des chandeliers, de chasubles et des vieilles banquettes pour épargner sa maréehaussée qui prise peu le coup de fourche des paysans et sa troupe qui ne voulait plus marcher.

Cet acte de sagesse parti d'une crainte très salutaire, est-il la fin d'une équipée qui serait jugée simplement grotesque si elle n'eût pas amené l'effusion du sang français, ou bien, doit-on le considérer comme l'ajournement de haines et de vengeances d'autant plus sauvages qu'elles auront été contenues quelque temps, avant l'élection générale?

L'opinion semble bien partagée là-dessus et de bons radicaux passionnés plus de la gamelle que des reliques, proclament la république en danger — la république de leur ventre au moins — si on persiste à provoquer le sentiment catholique des populations. Ils n'admettent pas que la France soit catho-

lique, ait retenu sa foi d'antan, mais ils ne peuvent nier que les populations tiennent à leurs vieilles églises, à leur bon curé, aux oeuvres de charité de leur paroisse. Et s'il fallait que pour l'amour, tout platonique, de toutes ces blagues de la cagoterie dont on sait se moquer si librement, on exposât l'assiette au beurre! Dame, ça pourrait être sérieux! De la prudence, petits Frères, petit Père Combe: tous n'ont pas encore mis la main au plat.

* * *

La campagne électorale bat son plein, il va sans dire, puisque c'est le 6 mai qu'elle sera couronnée du scrutin général.

La presse parle beaucoup de M. Ribot et de l'organisation qu'il aurait réussi à compléter dans les rangs de toutes les oppositions, réunies, dit-on, en un seul groupe d'antiministériels.

On résume le programme de M. Ribot dans les quelques lignes suivantes:

Il se propose de faire de véritables citoyens républicains, au lieu d'esclaves de l'administration et de petits despotes bureaucrates, tels que les hommes qui sont maintenant en fonction et qui prétendent disposer de la France de la même façon que l'ont fait Louis XIV et Napoléon, avec cette différence qu'ils ont tous les défauts de ces souverains sans en avoir les grandes qualités.

M. Ribot admet que, pour transformer la moyenne des électeurs français en citoyens indépendants et pensants tels que les électeurs américains, il faut entreprendre une tâche herculéenne, parce que le grand mal de la république française est dans sa routine administrative, force servile de coutumes et de despotisme. Il dit que cette réforme sera la plus difficile à accomplir, mais il ajoute qu'elle est d'une nécessité vitale, car sans elle la république française ne sera qu'un nom creux.

Une autre partie du programme de l'opposition est la conciliation des différents religieux, par des concessions sur l'application de la loi de séparation.

M. Ribot est également l'adversaire de la loi ruineuse des pensions ouvrières. Il dit que l'époque la plus intéressante de la vie d'un homme n'est pas à soixante ans, mais à vingt-quatre, le moment où l'homme pense à se marier. Le chef des progressistes annonce qu'à cette époque critique, un remaniement des salaires, tel qu'il le propose, permettrait à chaque jeune ouvrier de France de posséder une maison, un lopin de terre, un jardin de fleurs et un carré de légumes.

M. Ribot s'est également fortement prononcé contre l'impôt sur le revenu, qui, dit-il, n'est qu'un inventaire inquisitorial, non seulement dans les églises, mais dans toutes les familles de France.

La campagne, ainsi ouverte par M. Ribot, promet d'être la plus animée depuis l'époque du boulangisme, car cet homme d'Etat, a, d'une main de maître, organisé la campagne de l'opposition avec une minutie qui n'a jamais été égalée par aucun des partis qui ont combattu le gouvernement qui, depuis la chute de l'empire, a toujours pu diriger les élections un peu comme il lui a plu.

En Russie

La grosse question de l'emprunt russe vient d'être réglée en faveur du parti de Witte: l'emprunt de \$400,000,000 jugé nécessaire par ce dernier sera pris par la France et l'Autriche à des conditions acceptables. Les ennemis du Premier l'attendaient à ce tournant de son administration et se flattaient d'en venir plus facilement à bout sur le terrain financier que sur tout autre terrain, car la grosse finance juive se compte maîtresse de l'Empire des Czars. Sa perfide campagne de presse contre le ministre avait été arrangée pour ruiner son crédit politique auprès du peuple aussi bien qu'auprès de son souverain, parce qu'il n'avait pas consenti à se livrer tout entier aux mains des boursicotiers israélites.

Le gouvernement français a tenu ferme contre toutes les cajoleries et son encouragement aux banquiers français a eu pour résultat d'assurer \$230,000,000 aux preneurs de France, le reste étant laissé aux autres pays parmi lesquels l'Autriche vient au premier rang. On s'accorde à dire que ce succès, venant avec la victoire du parti constitutionnel démocrate, assure le triomphe de de Witte contre tous ses nombreux ennemis.

La Douma — ou assemblée nationale russe — qui vient d'être élue se réunira bientôt et à cette occasion, on ne manque pas de prédire, dans la presse associée, toutes sortes de complications qui mettraient fin au régime représentatif.

Qu'il y ait des tiraillements, comme au début de tout régime nouveau, la chose est bien possible. Mais la manière dont les élections se sont faites et le choix des députés pris parmi les meilleurs éléments ne font augurer que de bonnes choses du premier parlement russe.

En Italie

Enfin le Vésuve s'est refroidi et la région de Naples si terriblement éprouvée a commencé à respirer. Le désastre est incalculable à tous les points de vue: quoique n'égalant pas celui de Pompei, en l'an 79 de notre ère, il est plus étendu que ceux de 1631 et 1872.

On a trouvé jusqu'à présent 800 cadavres; des centaines de maisons sont renversées et on estime à \$80,000,000 le montant des dommages éprouvés.